



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-01 :**  
**Répartition de la dotation recensement**

L'an deux mil vingt-six, le 23 janvier à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Guy FOURNIER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Conseillers

•**Personne excusée :** Monsieur Laurent DOULET (pouvoir à Madame Marie-Thérèse Herbinier), Madame Séverine CHAMPETIER (pouvoir à Madame Sylvie LEFRANÇOIS), Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Madame Martine SOREL), Monsieur Bernard LANDEMARD (pouvoir à Monsieur Jean-Joël GIL)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

**Délibération 2026-01 : Répartition de la dotation recensement**

Étant donné la charge de travail générée par le recensement, il est proposé de répartir à parts égales la dotation recensement de 715 euros entre l'agent recenseur et le coordonnateur (Madame Vanessa ALTON et Madame Cécile SKROPETA), soit 357.5 euros par agent.

Le Conseil approuve à l'unanimité la répartition à parts égales de la dotation recensement entre l'agent recenseur et le coordonnateur.

Après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention

Le 23/01/2026

Le Maire



Martine SOREL

La Secrétaire de séance

Sylvie LEFRANÇOIS



Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le



ID : 095-219500113-20260123-2026\_01-DE